

News Monitoring: Competition Commission			
Publication	Business Magazine	Date	02 nd October 2019
Tier	1	Page	18
Size	W 13.3 – L 5.8	Color	Yes
Photo	No	Status	Generated
Tone of article	Positive	Object	Corporate



Pratiques anticoncurrentielles 103 demandes pour des amnisties

LA COMPETITION Commission va revoir son approche dans la sélection de cas anticoncurrentiels à traiter. Cela intervient dans le sillage de la révision du Competition Act de 2018. Dans le cadre de ses dix ans, cet organisme a également fait peau neuve en dévoilant un nouveau logo, un nouveau site Web et une stratégie repensée.

Selon Deshmuk Kowlessur, directeur exécutif de la Competition Commission, l'entité publique a commencé «à prioriser les cas qui auront un impact dans la vie des gens. La priorisation est un concept utilisé dans n'importe quelle organisation pour optimiser les ressources à sa disposition. Cela, dans l'optique d'obtenir les meilleurs résultats, d'accroître

l'impact de ses actions à l'échelle nationale pour ainsi améliorer la satisfaction du plus grand nombre de consommateurs».

Dans cette optique, l'organisme a décidé d'accorder une amnistie aux opérateurs qui s'adonnent à des anticoncurrentielles pour qu'ils s'autodénoncent. À ce jour, la Commission a reçu 103 demandes.